

**MODIFICATION DU  
RÈGLEMENT D'ORGANISATION  
(RO)**

**DE LA COMMUNE MUNICIPALE**

**DE MONT-TRAMELAN**



14 OCTOBRE 2019

- Approbation
- Art. 61** <sup>1</sup> Dix jours après l'assemblée au plus tard, le ou la secrétaire dépose publiquement le procès-verbal pendant 30 jours.
- ~~<sup>1</sup> Le procès-verbal est lu lors de la prochaine assemblée.~~
- <sup>2</sup> Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le conseil municipal.
- ~~<sup>2</sup> Les éventuelles remarques ou corrections sont notées dans le procès-verbal.~~
- <sup>3</sup> Le conseil municipal statue sur les oppositions et approuve le procès-verbal.
- ~~<sup>3</sup> L'assemblée approuve le procès-verbal.~~
- <sup>4</sup> Le procès-verbal est public.

## Annexe I: commissions permanentes

*Aucune autre commission que la commission de vérification des comptes n'est actuellement constituée dans la Commune.*

### ~~Commission scolaire~~

- ~~Nombre de membres: 5~~
- ~~Organe électoral: assemblée~~
- ~~Supérieur: conseil municipal~~
- ~~Subordonné(e)s: membres du corps enseignant, concierges~~
- ~~Tâches: Surveillance de l'école enfantine et de l'école primaire conformément à la législation relative à l'école obligatoire. Engagement des membres du corps enseignant pour une durée déterminée (engagement provisoire). Réuni avec le conseil municipal, engagement des membres du corps enseignant pour une durée indéterminée.~~
- ~~Compétences financières: emploi des crédits budgétaires.~~
- ~~Signatures: président(e) et secrétaire, dans le cadre des compétences financières et pour les décisions relevant du domaine scolaire~~

Ainsi délibéré et arrêté par l'assemblée du 15 novembre 2019.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE  
DE MONT-TRAMELAN

Le président :

La secrétaire :

Thomas Gerber

Myriam Lüthi

---

### **Certificat de dépôt public:**

La secrétaire a déposé publiquement le présent règlement au secrétariat municipal du 11 octobre 2019 au 11 novembre 2019 (30 jours avant l'assemblée appelée à en délibérer). Il a fait publier le dépôt public dans le n°37 du 11 octobre 2019 de la feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Lieu et date

La secrétaire:

Mont-Tramelan, le 15 novembre 2019